De plus en plus “d’incivilités” dans les caisses d’allocations familiales

09/07/2016 à 10h58

Les insultes, les menaces voire les agressions physiques sont en augmentation dans les caisses d’allocations familiales . Tous les prénoms cirés ont été modifiés.

> *« Quand ils n’ont que les allocations pour vivre et qu’elles ne sont pas versées, je comprends qu’ils s’énervent, dit Nathan Moulin. La difficulté, c’est qu’ils sont dans une logique de besoin, et nous de droits. Nous sommes là pour leur donner leurs aides. Mais ils doivent justifier qu’ils peuvent en bénéficier ! » (32 ans, employé dela CAF)*

[…]

« *On est là pour éteindre le feu*, résume Abdellatif Gaidi, agent de sécurité. *On fait aussi assistante sociale.*» Pas moins de sept d’entre eux sont présents ce matin. Officiellement vigiles, ils sont en fait « animateurs de salle ». Leur présence et leur patience contribuent au maintien du calme. Le bilan de la journée est bon : la plupart des gens étaient polis, il y a eu quelques éclats de voix, mais pas d’insulte ni d’agression.

Les incivilités sont néanmoins de plus en plus fréquentes dans les CAF. La direction du centre Laumière estime entre deux et cinq par semaine le nombre d’incidents sérieux. **Nathan Moulin, 32 ans, qui y est employé, s’est fait traiter de « sale pédé ». Nadia, 35 ans, de « pute ». Nour, 30 ans, qui travaille au centre Finlay dans le 15e arrondissement de Paris, a encaissé**

des menaces (« *Vous allez voir, je reviendrai !* ») accompagnées d'un coup de poing sur la table.



(Photo illustrant l'article du Monde)

Dans le hall des centres Laumière et Finlay, il n'est pas difficile de trouver des allocataires mécontents. « *Moi je suis dans la merde, j'ai 7 000 euros d'impayés de loyer, dit Aziz. Ces gens-là n'ont pas de pitié.* » « *Mon fils n'a pas droit à la prime d'activité parce qu'il habite avec moi, s'énerve Livia. Qu'est-ce que c'est que cette comédie ?* » « *Ils disent la même chose qu'au téléphone, il faut attendre !* », *peste Malika, 33 ans, un bébé dans les bras. A Laumière, le délai de traitement est de quatre à six semaines, ramené à dix jours pour les minima sociaux et les cas urgents. […]*